

47040 - Accueil des mineurs en établissements

**Proposition de renouvellement de l'offre d'accueil pour  
les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approbation  
des projets de convention à conclure avec les  
Associations**

CP/2020/238

**Service chef de file :**

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) accueilli par le Département du Bas-Rhin n'a cessé de croître de façon exponentielle ces dernières années, nécessitant la mise en place de moyens conséquents consacrés à leur prise en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les dispositifs existants ayant fait la preuve de leur pertinence éducative et sociale et de leur performance financière, le présent rapport propose à la Commission Permanente de reconduire l'offre d'accueil en appartements partagés et en familles bénévoles pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approuver les projets de convention de partenariat à conclure avec les Associations.

Le nombre de Mineurs Non Accompagnés pris en charge par le Département du Bas-Rhin est en constante augmentation depuis 2015. Si les flux ont commencé à ralentir en 2019, le nombre total de jeunes pris en charge par le Département du Bas-Rhin a continué d'augmenter.

	<b>31 juillet 2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Jeunes qui se sont présentés et qui ont fait l'objet d'une évaluation de la minorité et de l'isolement	<b>173</b>	<b>665</b> - 18,5%	<b>819</b> +41%	<b>580</b> +72%	<b>338</b> +71%	198
MNA accueillis	<b>85</b>	<b>280</b> - 3,5%	<b>293</b> +103%	144	167	76
<i>dont MNA hors département</i>	<b>22</b>	<b>109</b> -22%	<b>140</b>	116	19	16
<b>TOTAL MNA pris en charge au 31/12</b>	<b>453</b>	<b>521</b> + 18%	<b>442</b> +25%	<b>352</b> +65%	<b>213</b> +40%	152

Depuis le début de l'année 2020, les flux ont poursuivi leur tendance à la baisse jusqu'en juin, tendance évidemment renforcée par la crise sanitaire du Covid-19. Depuis l'été, le flux est à nouveau plus important.

Si le nombre de mineurs pris en charge est actuellement en diminution, nombre de

jeunes devenus majeurs sont restés sur des places mineurs, les sorties de l'ASE ne pouvant se faire durant la période de confinement conformément aux recommandations de la Direction Générale de la Cohésion Sociale. Les dispositifs d'hébergement en Intermédiation Locative notamment, sollicités pour les jeunes sortant de l'ASE, ont également été temporairement gelés durant la crise. Le redémarrage du secteur du logement et de l'hébergement est long car engorgé, et de ce fait les places du dispositif mineurs largement occupées.

Par ailleurs, le Département du Bas-Rhin a vu son objectif d'accueil des MNA augmenter par décision du Ministre de la Justice du 2 juillet « fixant pour l'année 2020 les objectifs de répartition proportionnée des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille », en application de l'article 48 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

La clé de répartition des MNA par département était jusqu'alors calculée notamment sur la base de la part des jeunes de 19 ans et moins dans le département, rapportée à leur part dans l'ensemble de la population métropolitaine. Prenant conscience que ce critère pénalisait les départements jeunes (qui ont des dépenses d'ASE a priori plus importantes), le ministère a modifié le critère populationnel pour retenir la part de la population du département dans la population française.

Considérant la densité de la population bas-rhinoise, pour le Département du Bas-Rhin, l'incidence est à la hausse ; la clé de répartition passe en effet de 1,67% à 1,78% ; le Département du Haut-Rhin connaît une augmentation moindre de 1,15% à 1,18% (Moselle : de 1,47% à 1,66% ; Vosges : de 0,52% à 0,57%). Cette évolution de la clé de répartition, appliquée aux flux de l'année 2019, aurait nécessité l'accueil de 298 MNA contre 280 sur la base de la précédente clé de répartition, soit 18 de plus.

Le dispositif bas-rhinois dédié à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, décidé notamment par la délibération n°329/2017 du Conseil Départemental, repose sur un hébergement en appartements partagés pour les 15-18 ans et des places internat pour les 13-16 ans ; il est complété par un réseau d'accueil solidaire, ainsi que des places de mises à l'abri et d'urgence. Au total, ce sont 546 places dédiées qui ont été créées.

Certaines conventions qui portent ces dispositifs arrivent à échéance, il est proposé de les reconduire pour 3 ans :

- 16 places en internat pour les moins de 16 ans à Oberholz, établissement géré par le Groupe SOS ; le prix de journée établit actuellement à 100 €, inchangé depuis 2014, passerait à 118,79 € (coût moyen en MECS 150 €) pour tenir compte d'un nécessaire impact RH ; le coût annuel s'établirait à 693 733,60 €
- 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans à Oberholz, établissement géré par le Groupe SOS ; le prix de journée établit actuellement à 63 €, passerait à 63,98 € ; le coût annuel s'établirait à 3 468 070 €
- 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au Château d'Angleterre, établissement géré par l'ARSEA ; le prix de journée établit actuellement à 65,75 €, passerait à 66,57 € ; le coût annuel s'établirait à 3 644 745 €, avec 2 places d'urgence (nuit et week-end)
- 27 places en familles bénévoles pour des jeunes de 13 à 16 ans dans le cadre du Réseau d'Accueil Solidaire, porté par l'Association Foyer Notre Dame ; le prix de journée établit actuellement à 73,20 € (base 20 places, incluant le coût du collectif, en famille bénévole : environ 30 €/jour), passerait à 69,83 € pour 27 places ; le coût

annuel s'établirait à 649 293 €. Pour information, depuis la création du réseau en juin 2017, celui-ci a accueilli 48 jeunes au sein de 29 familles bénévoles ; à fin juin 2020, 8 jeunes sont accueillis sur le petit collectif préparatoire à l'accueil en famille, 19 jeunes sont en famille bénévoles. Le défraiement des familles bénévoles est reconduit à hauteur de 373,50 €/mois afin de couvrir les frais courants liés à la prise en charge du jeune (nourriture, eau-électricité, fournitures scolaires, santé, déplacements du jeune et du bénévole...).

Les conventions prévoient la possibilité de réduire la capacité offerte sur chacun des dispositifs, si les besoins du Département évoluaient durablement.

Pour l'ensemble de ces places renouvelées pour les 3 prochaines années, soit 343 places, le coût global est de 8 555 841 € soit une variation de **154 905 €**, soit + 1,86%. La dépense est prévue au budget 2020.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis un avis favorable le 3 septembre 2020.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
40389	65-652418-51	11 860 000,00 €	5 930 000,00 €	5 184 397,07 €
43141	65-652418-51	716 173,00 €	358 087,00 €	341 526,50 €
43142	65-652418-51	80 500,00 €	47 600,00 €	44 546,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide de reconduire l'offre d'accueil en appartements partagés et familles bénévoles pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;*

*- approuve les projets de convention de partenariat, joints en annexe, à conclure pour une durée de 3 ans, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, avec :*

*\* l'établissements Oberholz du Groupe SOS pour 16 places en internat pour les moins de 16 ans au prix de journée de 118,79€ soit un coût annuel de 693 733,60€ et pour 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au prix de journée de 63,98€ soit un coût annuel 3 468 070 € ;*

*\* l'établissements Château d'Angleterre de l'ARSEA pour 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au prix de journée de 66,57€ soit un coût annuel 3 644 745 €, avec 2 places d'urgence (nuit et week-end) ;*

*\* l'association Foyer Notre Dame dans le cadre du Réseau d'Accueil Solidaire pour 27 places en familles bénévoles pour des jeunes de 13 à 16 ans au prix de journée de 69,83€ soit un coût annuel 649 293 € ; le défraiement des familles bénévoles est reconduit à hauteur de 373,50 €/mois.*

*Ces capacités d'accueil sont susceptibles d'être modifiées à la baisse si les besoins du Département venaient à durablement diminuer.*

*- autorise son Président à signer ces conventions de partenariat.*

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY